



Carte de séjour sans visa

Par **Jb63111**, le **18/07/2019** à **22:41**

Bonjour,

Je suis marié à une mexicaine depuis septembre 2014 et père d'une petite fille de 4 ans. Nous vivions au Mexique et nous sommes venus vivre en France, nous sommes récemment arrivés ce 09 juillet 2019. Mon mariage et la naissance de ma fille ont été déclarés à l'ambassade de France au Mexique, nous avons un livret de famille.

Nous n'avons pas demandé de visa de long séjour pour ma femme au consulat avant notre départ, la préfecture le réclame pour lui accorder un titre de séjour.

Est-il possible de l'obtenir sans avoir de visa au titre de parent d'un enfant français ? Sinon nous sommes obligés de rentrer au Mexique pour obtenir le visa de long séjour

Par **youris**, le **19/07/2019** à **10:18**

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

mais effectivement votre épouse devait avoir un visa long séjour.

Avec quel visa, votre épouse est-elle entrée en France ?

salutations

Par **Jb63111**, le **19/07/2019** à **10:49**

Bonjour, merci de votre réponse. Elle est rentrée sans visa, comme touriste. Elle a donc droit à 3 mois sur le territoire. Comme nous étions déjà venu en France en vacances de la même manière, je n'ai pas pensé qu'elle devait avoir un visa long séjour, j'étais persuadé que les papiers se faisaient en France